

Les admissions au sein du Dispositif d'Accompagnement par un Service d'Aide par le Travail du CAPS se font sur notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) avec une orientation DASAT.

Les démarches à effectuer :

1 - Une demande de dossier d'admission

Un courrier sollicitant l'admission en DASAT doit être transmis au directeur du pôle accueil spécialisé à l'adresse suivante :

Carrefour d'Accompagnement Public Social
4, rue Léon Parisot - 54110 ROSIÈRES-AUX-SALINES

2 - Un dossier de candidature

Après réception de votre courrier, le secrétariat vous transmettra une liste de documents à fournir afin de constituer un dossier de candidature.

3 - Une rencontre avec le chef de service du DASAT

Lorsque tous les documents auront été retournés, le secrétariat vous contactera afin de convenir d'un rendez-vous.

4 - Depuis cette visite

Une semaine de sensibilisation est organisée.

À l'issue de cette période, le chef de service élabore un compte-rendu, qui sera remis à la direction.

La décision de l'admission appartient au directeur de pôle.

5 - Si l'admission est acceptée :

En fonction des disponibilités, les personnes intègrent la structure ou sont inscrites sur liste d'attente.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser au :

Chef de service du DASAT

Tel : 03 83 33 80 75

Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00